Association Médicale
Inter-Entreprises du Morbihan
et localités limitrophes

Procès-Verbal
Assemblée Générale Ordinaire

du 4 mai 2023

Exercice 2022

Sommaire

Mot du Président 1

Rapport d'activité 2022 2

Activité médicale et actions en milieu de travail 2022 5

Rapport financier 2022 13

Résolutions 14

Actualités Santé Travail 15

Assemblée Générale Ordinaire le 4 mai 2023
CAUDAN

Monsieur LESTROHAN, Président :

J'ai l'honneur de déclarer ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association, réunie conformément à l'article 11 de nos statuts, pour l'approbation des comptes de résultat, du bilan de l'exercice 2022, donner quitus aux administrateurs et affecter le résultat aux réserves.

Cette Assemblée Générale a été annoncée sur le site INTERNET de l'AMIEM et par mail aux adhérents qui nous ont communiqué leur adresse mail.

Je remercie nos adhérents, Administrateurs et Membres de la Commission de Contrôle ici présents.

Afin de faciliter la rédaction du compte-rendu, l'Assemblée Générale sera enregistrée.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le compte-rendu général d'activité 2022 est présenté par Monsieur Le Nai, Directeur.

Les éléments chiffrés

Salariés

Au 31/12/2022, le nombre de salariés suivis est de 182 930 contre 180 048 en 2021 (+ 2 882).

La répartition selon les départements est la suivante :

Années	Total	Ecart	Morbihan	Ille et Vilaine
2018 Données au 01/01/2019 *	169 183	- 5 215	152 389	16 794
2019	169 628	+ 445	152 888	16 740
2020	170 064	+ 436	153 321	16 743
2021	180 048	+ 9 984	163 142	16 902
2022	182 930	+ 2 882	166 387	16 543

* Désengagement du secteur 44 au 31/12/2018 => - 7 615 salariés

En ajoutant les effectifs concernant les salariés intérimaires (8 058), de proximités (1 834), les saisonniers (1 508) et partenaires (50) ce chiffre monte à **194 380**.

Entreprises adhérentes

Le nombre d'entreprises adhérentes est en hausse au 31/12/2022 : 21 622 (+77).

La répartition des entreprises et des salariés est la suivante :

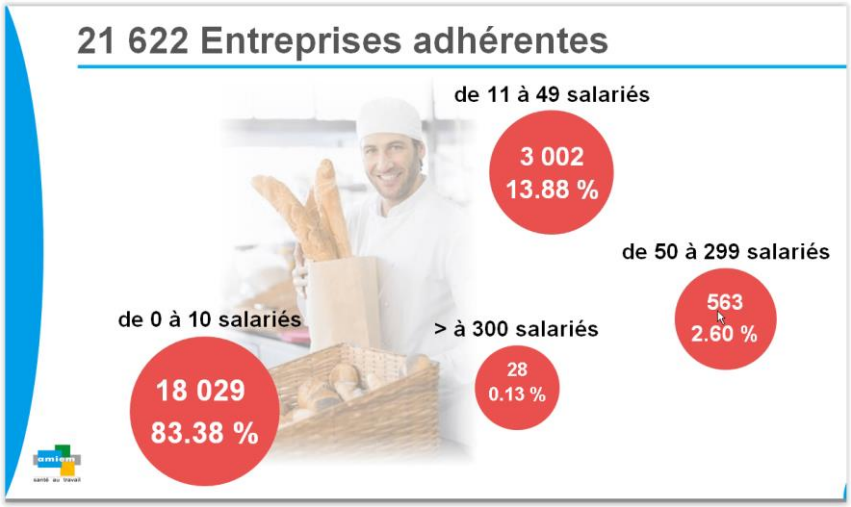

Monsieur Le Nai précise qu'en terme de communication des mesures sont mises en place pour rendre accessibles les missions de prévention aux TPE, représentant 83% des entreprises adhérentes.

Les ressources humaines du Service

Au 31/12/2022, 247 personnes (216,16 ETP) figurent à l'effectif de l'AMIEM contre 237 (212.07 ETP) à fin 2021.

La répartition est la suivante :

- 60 médecins dont 21 médecins collaborateurs
- 23 Infirmiers en Santé Travail
- 19 IPRP
- 13 Assistants Santé Travail
- 82 Assistants médicaux
- 11 Coordonnateurs de centre
- 33 Direction & Administration
- 2 Personnel d'entretien

Monsieur Le Nai indique que les médecins collaborateurs sont des médecins d'autres spécialités sous la tutelle d'un médecin du travail. Ils obtiennent la qualification de médecin du travail au bout de quatre années, ce qui en fait une vraie spécialité.

Afin de compenser la pénurie médicale des recrutements d'IDEST sont en cours, un renforcement de leurs missions est également prévu par La Loi du 2 août 2021.

L'effectif des IPRP reste quasiment le même.

Les assistants médicaux fournissent un travail important de communication, convocation, préparation des visites, prise en charge des salariés, échange en audio et visio, qui permet aux médecins et IDEST de faciliter les interprétations et l'examen médical.

Les 11 coordonnateurs de centre sont l'interface entre les équipes médicales, le siège et la fonction support.

Monsieur Le Nai précise qu'il y a une anticipation des départs à la retraite et un renforcement sur certains postes, avec l'émergence de nouveaux métiers du fait de l'évolution de la Santé au Travail.

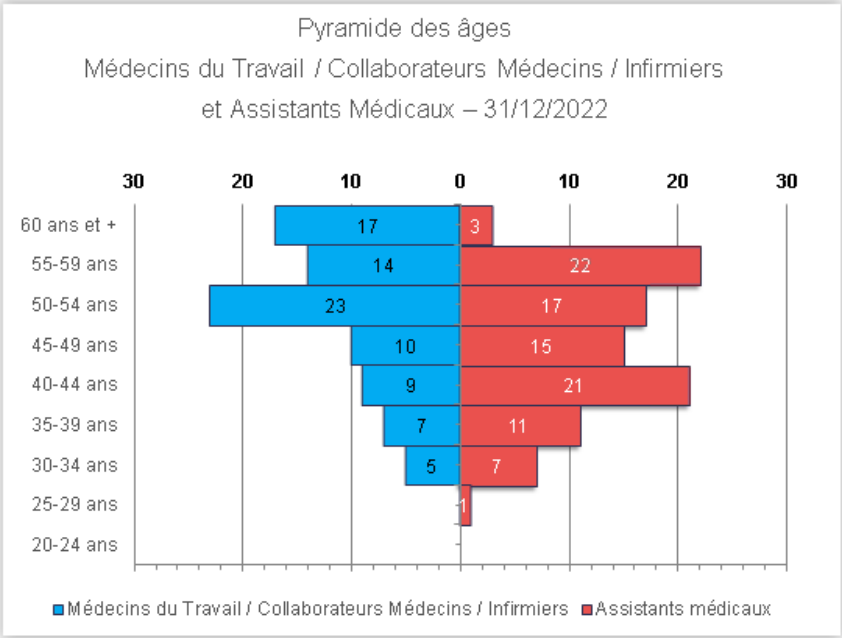

La pyramide des âges reste assez dégradée. Elle tend cependant à diminuer avec l'intégration de nouveaux collaborateurs médecins et IDEST. Une anticipation des départs permet une transmission des compétences et des connaissances.

Formation professionnelle

129 actions de formations ont été réalisées au profit de 269 personnes.

Le coût de la formation représente 5.31 % de la masse salariale, contre 7.44% en 2021. Cette différence s'explique par la mise en production du logiciel Medtra en 2021, et les formations liées à son utilisation. La convention collective impose un minimum de 2.40% de la masse salariale.

La communication et les relations avec les adhérents

Point d'entrée aux adhérents, l'ergonomie du site Internet a été revue, il a été rendu plus fluide et attractif.
En 2022 il compte :

- 35 195 utilisateurs
- 172 013 pages
- 215 695 newsletters adressées

Une fréquence d'une à deux newsletters par mois est visée, abordant des thématiques variées et des informations ciblées. De plus un bon taux d'ouverture est constaté.

Le service documentation

En quelques chiffres :

- 7 743 plaquettes remises aux adhérents
- 40 recherches documentaires par des médecins et IPRP ayant besoin de documentation récente
- 41 prêts d'ouvrages
- 9 séances de formation pour les nouveaux arrivants.

Au vu de la complexité de la législation, un accompagnement via une documentation et des prêts d'ouvrages est un outil efficace, pour les médecins, entreprises et nouveaux embauchés.

La Commission Médico Technique

Les membres de la Commission Médico Technique se sont réunis 5 fois en 2022, pour aborder des thèmes liés à l'actualité et l'activité des Services de Santé au Travail.
Monsieur Le Nai rappelle la démarche volontaire de l'AMIEM de renouveler sa labellisation métier en 2022, afin de se préparer à la future certification, qui se mettra en œuvre dans les deux ans à venir.

Il informe du renouvellement de l'agrément avec le dépôt des différents éléments pour la fin octobre 2023. L'agrément devrait être renouvelé en février 2024.

Il souligne qu'afin de rééquilibrer la charge de travail entre les médecins et permettre une effectivité de service, des diagnostics secteurs sont mis en place.
A la demande du CA, un groupe de travail sur les primo-adhérents a été créé, afin de leur exposer lors d'un temps d'accueil les missions des Services de Santé au Travail et la contrepartie de leur cotisation.

Monsieur Le Nai rappelle qu'avec la Loi du 2 août 2021, de nouvelles visites sont mises en œuvre et ont nécessité une réflexion quant à leur organisation et leur mise en place.
Il souligne qu'au regard du contexte économique et social, l'activité et les modalités d'interventions des psychologues du travail deviennent de plus en plus importants.

ACTIVITE MEDICALE ET ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL 2022

Le rapport d'activité médicale est présenté par le Dr Lozachmeur, médecin coordonnateur.

Les 42 médecins du travail exercent comme suit : 7 en binômes, 16 avec un infirmer, 12 avec un collaborateur médecin et un infirmier, 5 avec un collaborateur médecin.

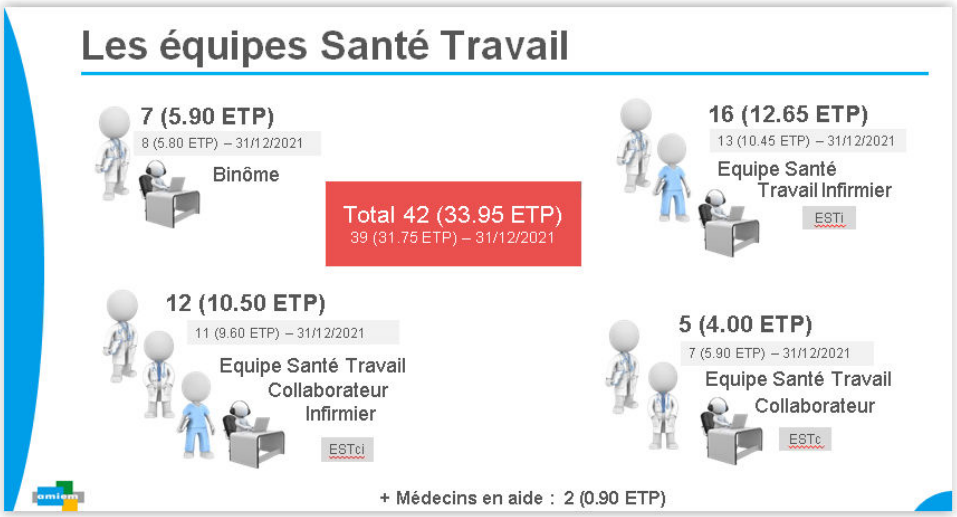

Au 31/12/2022, la population en charge est la suivante :

- **21 622 entreprises**
- **194 380 salariés**

Dr Lozachmeur rappelle que la catégorisation des salariés est du fait de l'employeur pas du médecin du travail qui se charge d'indiquer la périodicité des visites en fonction de :

- l'état de santé du salarié
- son exposition professionnelle
- son âge

Il souligne le nombre croissant de salariés de plus de 60 ans, 14 000 dans le Morbihan, posant un questionnement sur le maintien en emploi, accentué par un contexte de mise en œuvre de la réforme des retraites.

La répartition des visites

	Embauche (*)	Visites de reprise	Visites occasionnelles	Visite pré-reprise
2016	31 760	13 909	7 408	5 769
2017	32 374	13 078	7 937	6 471
2018	36 435	12 799	9 350	7 240
2019	35 100	12 645	9 636	8 053
2020	32 126	12 876	9 191	8 480
2021	34 487	12 623	9 666	8 261
2022	**39 108**	**11 253**	**10 828**	**8 772**
2022 / 2021	+ 13.4 %	- 10.8 %	+ 12.0 %	+ 6.2 %

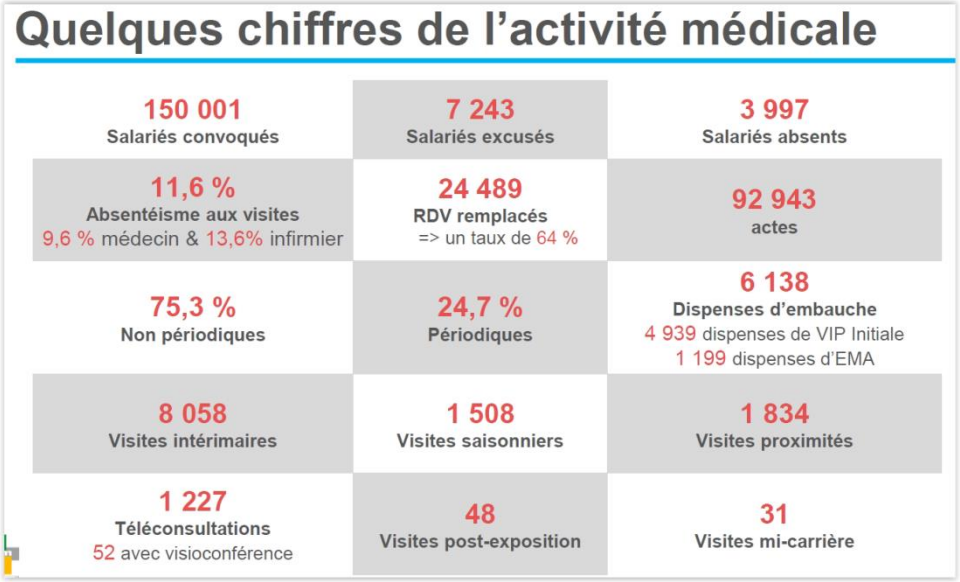

Le Dr Lozachmeur explique la nécessité des nouvelles visites, « mi-carrière » et « post exposition » :

- Les visites « post-expositions » : permettent un meilleur suivi médical des salariés exposés, en lien avec le médecin Conseil de la Sécurité Sociale, tout au long de leur carrière mais également au cours de leur retraite (période où la majorité des pathologies apparaissent).

- Les visites de mi-carrière : permettent de faire un point avec le salarié, recueillir les besoins et projet de réorientation ou de maintien en emploi.

Les examens et questionnaires réalisés

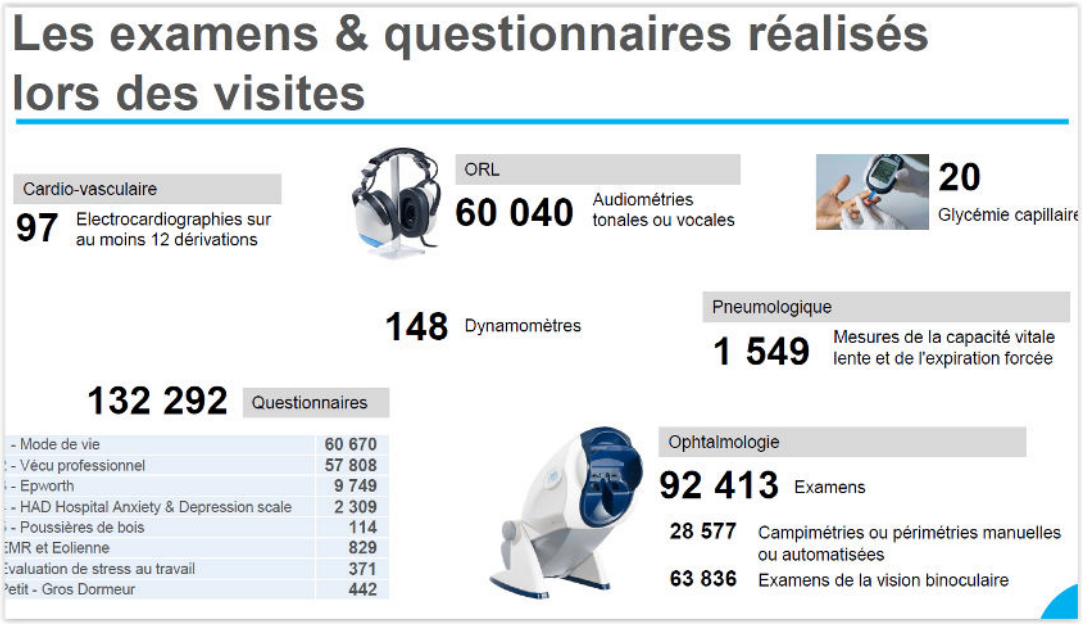

Les examens complémentaires

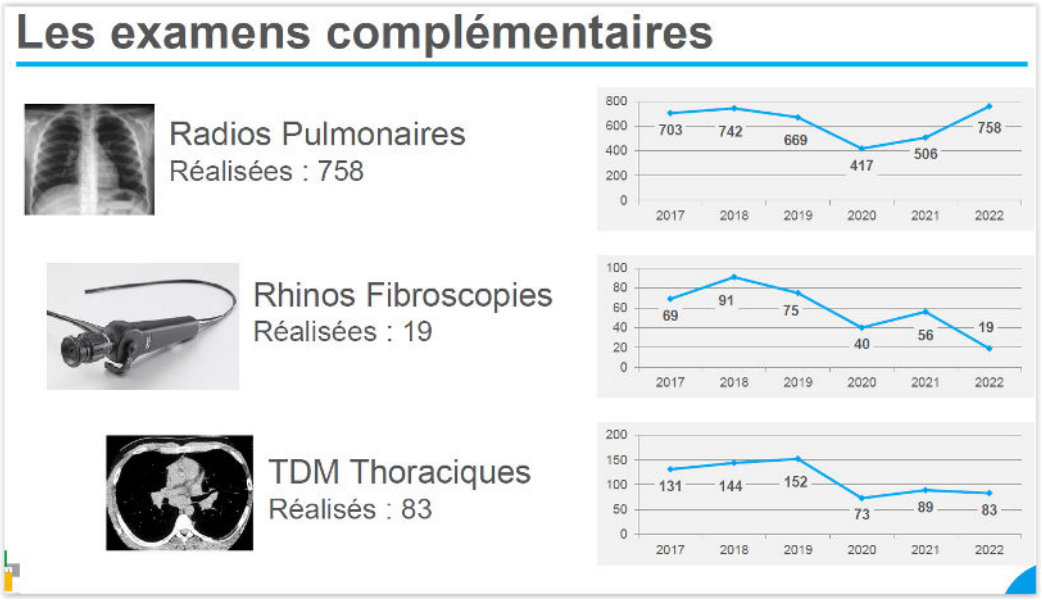

Le contexte COVID et les mesures sanitaires mises en place justifient probablement la diminution de certains examens complémentaires.

Les orientations médicales

16 971 orientations médicales en 2022, une augmentation de **20.06%** par rapport à l'année précédente. Le Dr Lozachmeur indique le rôle important des Services de Santé pour l'orientation médicale des salariés.

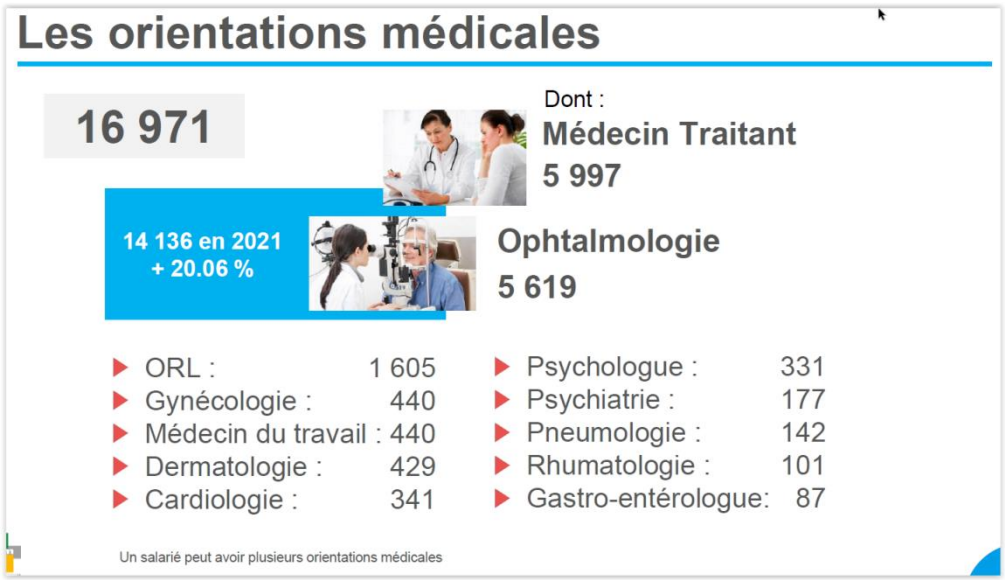

Le maintien dans l'emploi

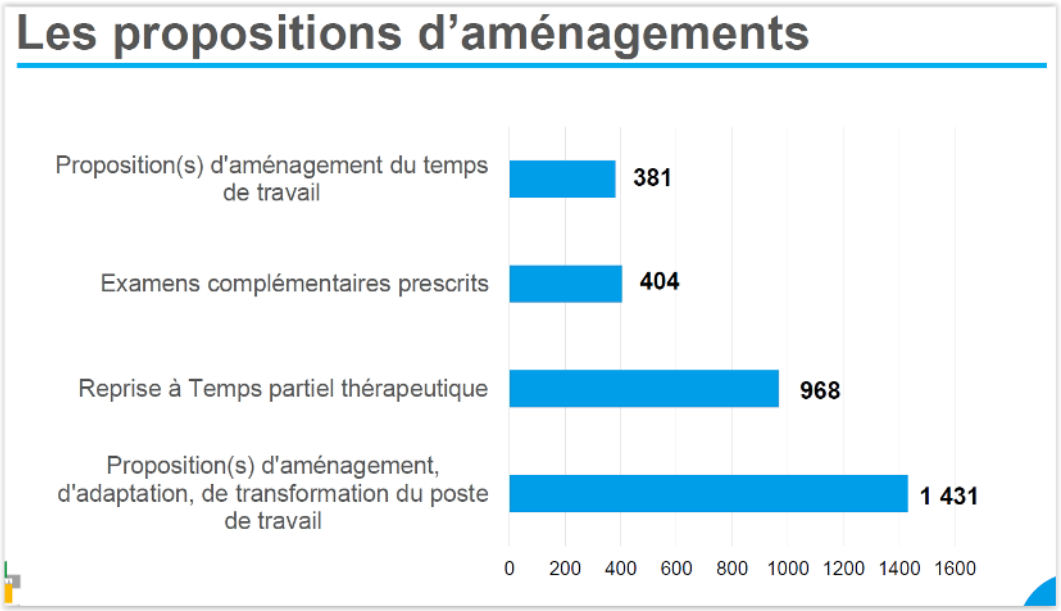

13 254 conclusions avec aménagement de poste ont été délivrées en 2022.

Les inaptitudes

Le nombre des inaptitudes est passé de 1 434 à **1 765 en 2022**.

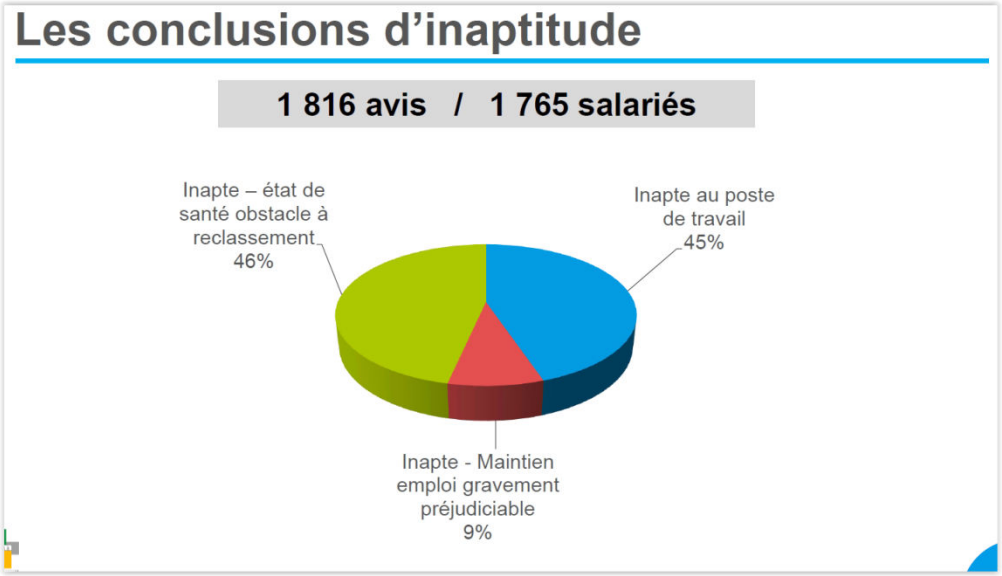

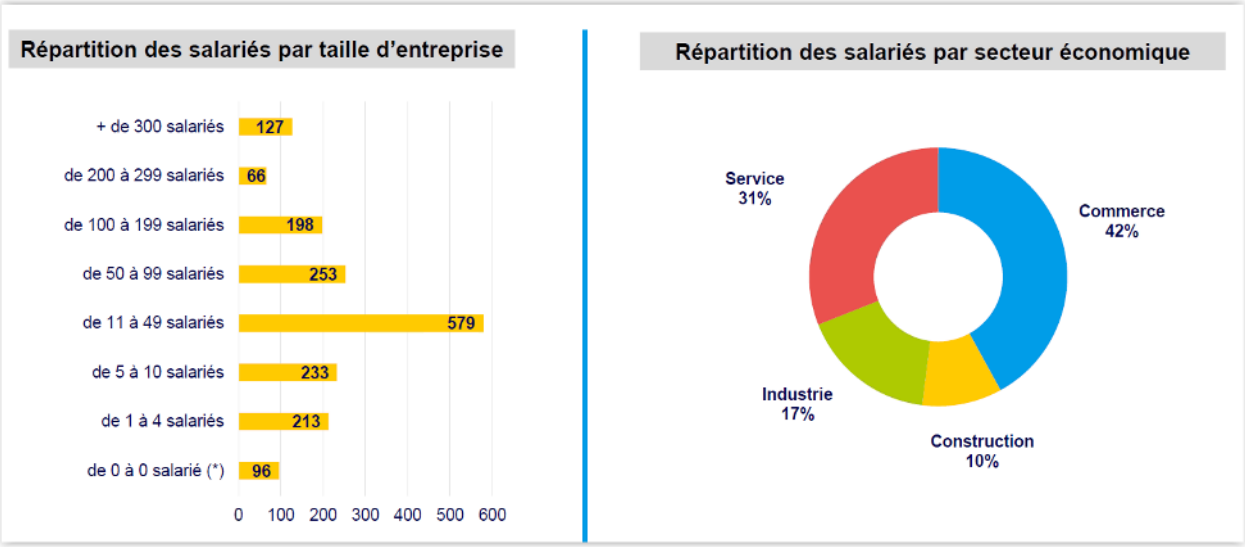

Le Dr Lozachmeur précise qu'un maintien dans l'emploi est plus simple pour les grandes entreprises qui comptent un nombre conséquent de postes différents pour reclasser leurs salariés.

Salariés inaptes et âges :

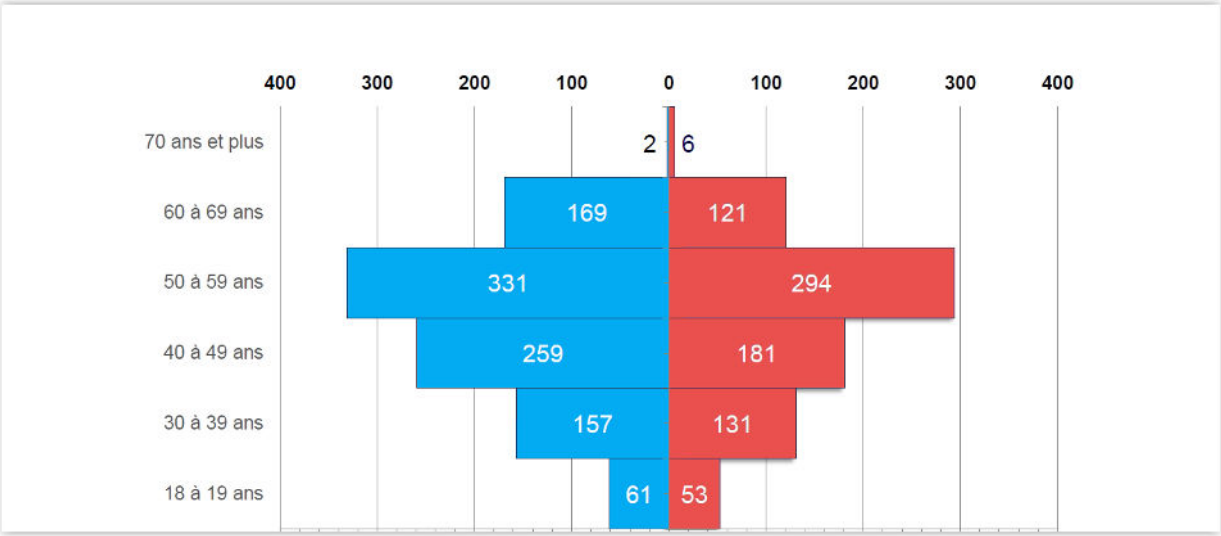

521 salariés sont reconnus inaptes et travailleurs handicapés, <u>dans l'ordre des motifs principaux</u> :

1. Les RQTH
2. Les invalidités de 2ème catégorie
3. Les invalidités de 1ère catégorie

<u>Les trois motifs principaux et inchangés depuis plusieurs années sont :</u>

1. Les troubles locomoteurs – atteinte du rachis, épaules, polyatteintes
2. Les troubles psychiques – professionnel ou non professionnel
3. La neurologie

Le Dr Lozachmeur indique qu'il n'y a pas eu de reconnaissance de cancer d'origine professionnelle en 2022.

Salariés inaptes et maintien dans l'emploi :

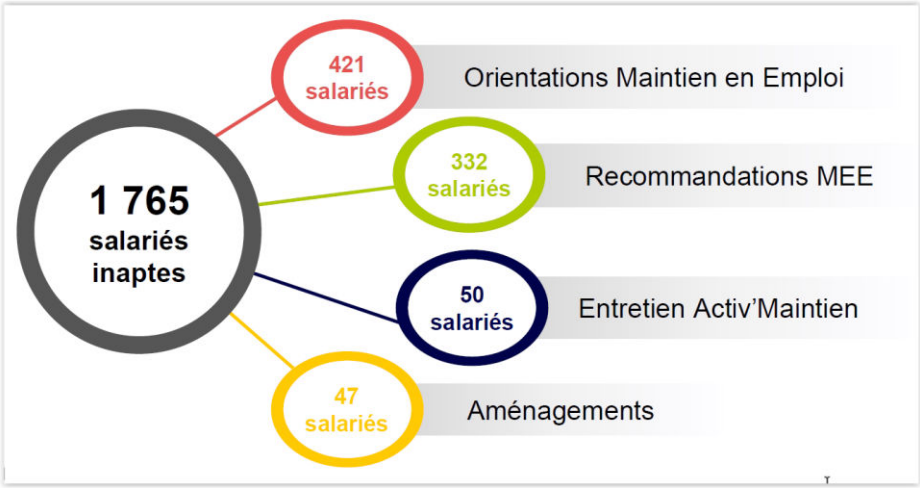

Les maladies professionnelles concernent, quant à elle, presque toujours des TMS (Troubles Musculo Squelettiques).

La prévention par le Pôle Médical

- **1 762 AMT** (Action en Milieu du Travail) réparties entre les médecins et les infirmiers, ont été réalisées ou étaient en cours en 2022.

- **5 298 Fiches Entreprises** ont été enregistrées informatiquement.

Les Actions en Milieu du Travail

Le département Prévention des Risques Professionnels

1 937 demandes ont été faites au Pôle en 2022 contre 1 756 en 2021.
Les demandes clôturées par les IPRP et AST sont également en augmentation (2 054 contre 1 436 en 2021).

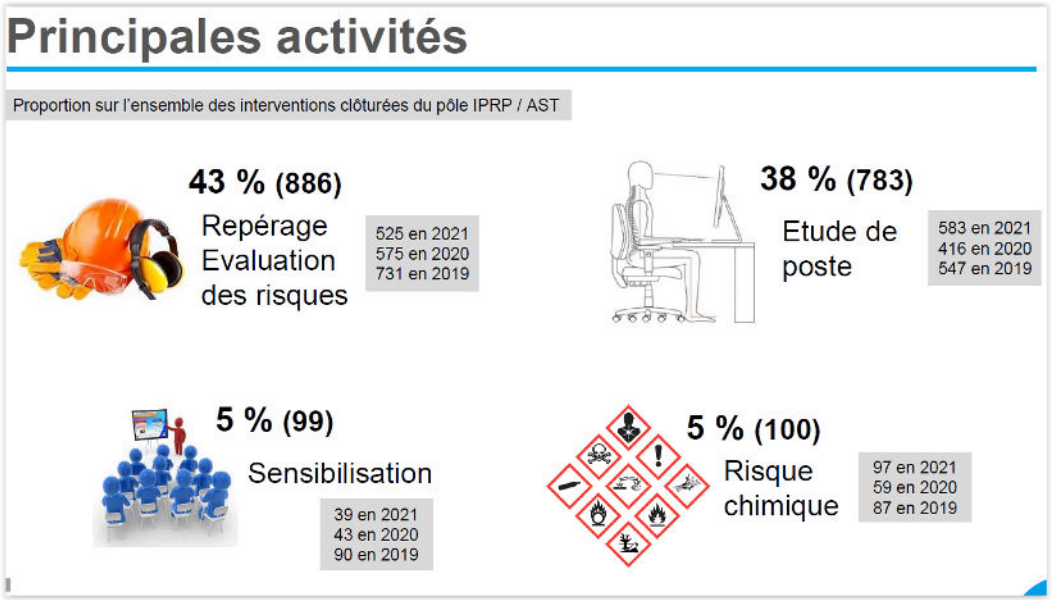

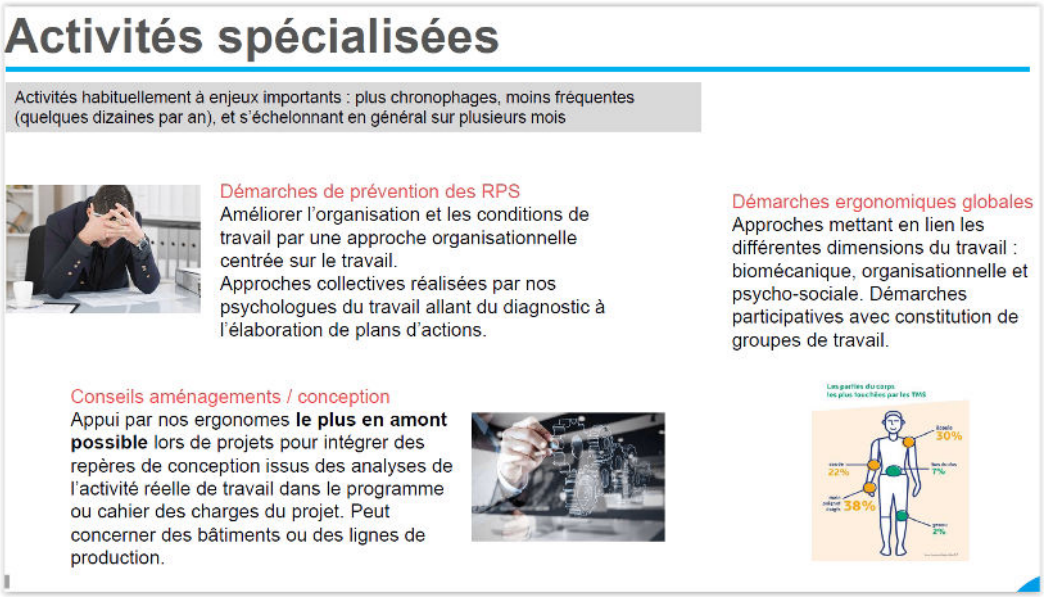

Le Dr Lozachmeur rappelle le rôle des psychologues du travail dans l'analyse de l'évaluation des risques psychosociaux. Il précise que l'évaluation se fait par le biais de 27 items, pour repérer les points de faiblesses et proposer des solutions d'améliorations adéquats.

<u>Les thèmes principaux abordés lors des sensibilisations collectives sont :</u>

Thèmes	Nombre de participants 2022	Nombre de participants 2021
Aide à la mise en place de l'évaluation des risques dans les TPE/PME	74	32
Webinaire « Travail sur écran »	140	208
Troubles Musculo-squelettiques	12	12
Saisonniers	144	335
Total des salariés sensibilisés	**385**	**587**

Le Dr Lozachmeur ajoute que dans le cadre de l'amélioration continue un questionnaire qualité des interventions AMT est envoyé à l'entreprise bénéficiaire.

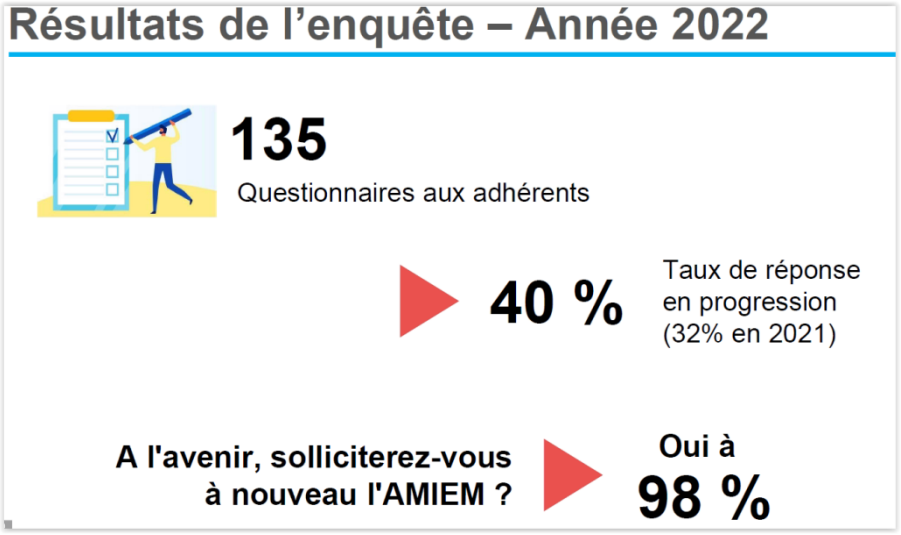

Pour 83% des entreprises ayant répondu, l'intervention a permis de mieux comprendre les risques pour la santé de leurs salariés.

13% des entreprises n'ont pas mis en place les actions préconisées, les motifs de blocages principaux sont :

- L'organisation
- L'aspect financier

Avec le départ d'un acousticien l'activité du Pôle mesurage stagne, Le Dr Lozachmeur indique que le deuxième acousticien devrait partir en retraite prochainement. Il faudra probablement embaucher ou former un salarié.

- **L'activité du Pôle Victimologie est en augmentation avec 38 appels reçus**.

- **L'équipe technique maintien** est composée de médecins, médecins du travail, rééducateurs, représentants de Cap Emploi et de la Sécurité Sociale, collaborant pour proposer une solution de maintien dans l'emploi avant de devoir poser une inaptitude. **125 dossiers ont été traités en 2022.**

- **Activ'maintien est un nouveau dispositif**, intervenant en amont de l'équipe technique maintien. Cette cellule permet d'anticiper les décisions d'inaptitudes en proposant des solutions aux salariés et entreprises au travers d'un entretien de maintien ou projet d'emploi.

- **Le service social** est une obligation en service de Santé, l'AMIEM sous-traite avec l'organisme CoRéso. **En 2022, 243 demandes d'intervention** ont été réalisées, un chiffre en augmentation.

Le Dr Lozachmeur conclue en rappelant les interrogations des médecins pour l'année 2022 :

1. **La démographie médicale** : il souligne les efforts du service sur l'embauche de médecins collaborateurs.
2. **La nécessité pour les équipes de prendre en charge les 3 critères, pour rappel : l'âge, les expositions professionnelles et l'état de santé du salarié.**

Il indique le travail conséquent que l'augmentation de l'âge de départ à la retraite va engendrer, dans la prise en charge des salariés et dans la priorisation à donner au maintien dans l'emploi.
Il invite les entreprises à être vigilantes sur leur régime de prévoyance pour les salariés ayant plus de 55 ans.

Les points positifs identifiés par les médecins :

- Les moyens de prévention mis en place par les Services de Santé au Travail.
- Les moyens matériels et le temps mis à leur disposition.
- Le travail en équipe pluridisciplinaire.
- La valorisation du suivi professionnel avec l'introduction de la visite de « mi-carrière » et « post-exposition » permettant de faire un relai entre médecin, médecin du travail et Sécurité Sociale.

Certification/qualité

Monsieur Le Nai rappelle :

- Le renouvellement de la labellisation métier qui a représenté un travail conséquent.
- Un COPIL représentant les différents métiers du service a été mis en place et se réunit une fois par trimestre. Des audits internes ont lieu pour faciliter la connaissance des différents métiers et pratiques qui différent selon les bassins d'emplois.
- L'AMIEM pilotera au niveau régional la Commission Régionale de la Certification pour accompagner et harmoniser les pratiques des autres Services de Santé au Travail. La gestion des salariés en Santé au Travail sur la région sera plus homogène et cohérente d'un département à l'autre.

- Le service a également pour objectif de mettre en place une politique RSE avec la norme ISO 26 000 (écogeste) d'ici 3 ans.

Monsieur Le Nai remercie l'ensemble du personnel de l'AMIEM pour l'investissement et le travail fournit.

Le compte-rendu général d'activité 2022 n'appelle pas de question ou remarque des participants.

RAPPORT FINANCIER 2022

Les comptes de l'exercice 2022

Les comptes de l'exercice 2022 sont présentés par Madame KERBAUL, Directrice Adjointe.

Produits

Les ressources de l'AMIEM s'élèvent à **19 355 939 €,** avec une progression de 14% par rapport à 2021. Elle rappelle l'augmentation de la cotisation qui était passée de 84 à 92 € compte tenu du déficit en 2021.

Charges

Les charges et charges externes s'élèvent à 1 894 041 € contre 1 940 876 € en 2021, soit
- 46 385 €. Elles représentent 9.83% de la marge brute de production.

Les frais de personnel augmentent de 493 984 €, soit 15 655 536 € contre 15 161 552 € en 2021. Ils représentent 81.29 % de la marge brute contre 90.29 % en 2021.

L'excédent brut d'exploitation est de **1 461 754 €** contre - 545 268 € en 2021.

Le résultat d'exploitation est positif : 553 184 € contre – 1 387 993 € en 2021.

Le résultat courant s'élève à 534 675 € contre – 1 406 247 € en 2021.

Le résultat exceptionnel s'élève à 309 505 €.

Le résultat net de l'exercice ressort à 846 180 €.

Le résultat est de 844 180 € auquel s'ajoute un crédit d'impôt de 2 000 €.

L'exercice 2022 se termine avec un résultat de 846 180 €.

Aucune question ou remarque n'est formulée sur les comptes de l'exercice 2022.

Le bilan 2022

Actifs

- **Le montant net d'immobilisations s'élève à 11 962 600 €** contre 11 331 130 en 2021 soit une variation de + 631 470 €.
- **Les disponibilités et valeurs de placement sont de 160 921 €.**

Passifs

- **Les capitaux propres s'élèvent à 7 055 084 €,** contre 8 417 069 € en 2021 (-1 361 985€).
- **Le résultat positif de l'exercice est de 846 180 €** (-1361 985 € en 2021).
- **Les dettes financières et d'exploitation baissent de 809 881 €.**

Le rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur POLLIE, commissaire aux comptes, présente le rapport des comptes de l'exercice 2022.
Il indique que le point essentiel est le résultat positif de **846 180 €** et rappelle qu'en 2021 il y avait une perte de 1 361 000 €.
La situation de l'AMIEM demeure « précaire » de part la construction comptable du bilan. Il explique qu'un fond de roulement est définit par :
Les fonds propres + les capitaux propres + les emprunts (moyen/long terme) **qui doivent couvrir les immobilisations.**
Ce qui n'est pas le cas pour l'AMIEM car il n'y a pas assez de fonds propres pour couvrir les actifs immobilisés. Ce sont les entrées des appels de cotisation en début d'année qui permettent de sortir une trésorerie positive.
La revalorisation de la cotisation a clairement permis de rétablir le résultat d'exploitation de l'AMIEM.

Il indique que la situation économique de 2022 a permis à l'AMIEM d'avoir un résultat positif, mais qu'elle reste dépendante de cette économie, ces ressources suivent la tendance.

Monsieur POLLIE certifie que les comptes sont réguliers et sincères, à l'image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin l'exercice 2022.

Monsieur LESTROHAN indique que l'Assemblée Générale du mois de décembre devra être en adéquation avec la réalité du moment pour la validation du budget.

Le rapport des comptes 2022 n'appelle pas de remarque supplémentaire.

RESOLUTIONS

11 comptes adhérents présents, 75 représentés, soit 106 voix.

Monsieur LESTROHAN informe que tous les adhérents présents sont à jour de leur cotisation, il propose un vote à main levée au vu du nombre de participants.

Première résolution

L'Assemblée Générale, réunie le 4 mai 2023 au Centre de Caudan, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

- **approuve les Comptes de Résultat et Bilan de l'exercice 2022 et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.**

Abstentions : 0 - Contres : 0 - Résolution approuvée

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, réunie le 4 mai 2023 au Centre de Caudan, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration,

- **décide d'affecter le résultat positif 2022 de 846 180 € aux réserves, c'est-à-dire au fond général de dotation.**

Abstentions : 0 - Contres : 0 - Résolution approuvée

ACTUALITES SANTE TRAVAIL

- **Rencontre CRPST**

Un temps d'échange avec les membres du CRPST Bretagne (Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail) est prévu le 25/05/2023 au siège de l'AMIEM à Caudan. Des rencontres avec l'ensemble des SPSTI sont programmées afin d'échanger sur le bon déploiement de la Loi du 2 août 2021 et de ses décrets parus (et à venir).

- **Certification SPSTI**

Pour rappel la Loi du 2 août 2021, impose la mise en œuvre d'une offre socle correspondant à 3 missions :

- La prévention des risques professionnels
- La mise en œuvre du suivi de l'état de santé des salariés
- La prévention de la désinsertion professionnelle

La certification permettra d'évaluer la bonne mise en œuvre de l'offre socle.
3 niveaux de certification sont proposés permttant aux SPSTI de déployer progressivement la démarche.

Certification des SPSTI

Calendrier de la mise en œuvre de la certification :

- A partir du 1er mai 2023 : les SPSTI ont 2 ans pour obtenir la certification.
- Pendant 6 mois / 1 an : accréditation des organismes certificateurs par le COFRAC.
- A partir du 1er semestre 2024 : échéance prévisionnelle des dépôts de candidatures.
- Jusqu'au 1er mai 2025 : audit de certification et obtention de la certification.

Monsieur Le Nai précise que le service est déjà dans une démarche d'amélioration continue depuis 2006.

Monsieur LESTROHAN remercie les personnes présentes et déclare l'Assemblée Générale close et lève la séance.

Formez gratuitement

vos salariés à
la prévention des risques grâce au

E-LEARNING

Simple
& rapide

L'AMIEM propose en libre accès 11 modules d'e-learning à destination de ses entreprises adhérentes (Evaluations des risques professionnels, Risque bruit, Risque chimique, Risque manutention, Risque TMS, ...)

www.amiem.fr

https://www.amiem.fr/e-learning/

AMIEM

Association **M**édicale **I**nter-**E**ntreprises
du **M**orbihan et Localités Limitrophes

1 Chemin de Locmaria Pantarff
CS 45591
56855 CAUDAN Cedex

02 97 362 262

www.amiem.fr